

Bilan d'étape de l'Agenda 21 de la Région Auvergne

Intervention de Nicole Rouaire, présidente de la Commission consultative sur le développement durable

Session du Conseil Régional des 15 et 16 décembre 2009

Lors de la présentation de l'Agenda 21 fin 2007, je disais la phrase suivante : aujourd'hui, force est de constater que, dans notre société, le concept de développement durable est mis à mal par une utilisation abusive, incomplète ou détournée de son sens d'origine. Tout le monde s'y réfère : effet de mode, ce terme est souvent utilisé pour dire qu'on se soucie un peu ou un peu plus de la protection de l'environnement et trop souvent les autres piliers sont laissés de côté.

Et bien aujourd'hui en introduction de ce bilan d'étape de l'Agenda 21, je souhaite rappeler ce que signifie le terme Développement durable. Tel que défini sur le plan international en 1987, il s'agit d'un modèle de développement qui concilie économie, social et environnement afin de promouvoir un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. C'était la réponse apportée il y a plus de 20 ans par les dirigeants de la planète au constat suivant : croissance démographique mondiale, ressources naturelles non extensibles de la planète et inégalités sociales entre les populations, trois grands défis auxquels l'humanité est confrontée.

A Copenhague, en ce moment, il semble que nombreux sont ceux qui découvrent ces défis majeurs. Il ne suffira pas de diminuer les émissions de CO^2 si dans le même temps, on n'est pas capables d'aider les plus fragiles des habitants de la planète. En ce moment, d'aucuns découvrent qu'il faut développer les énergies renouvelables : ça fait bien d'en parler. Encore faut il avoir l'honnêteté de bien expliquer qu'on s'oppose là à tel ou tel projet éolien, qu'on évite de mettre des capteurs solaires sur des bâtiments communaux parce que ce n'est pas assez beau et qu'en fait, on ne mise que sur le nucléaire qui détruit des populations en Afrique, tant l'extraction de l'uranium est faite dans des conditions inacceptables. Soyons ambitieux, n'attendons pas que les autres fassent pour démarrer, arrêtons de critiquer les Chinois et les Américains pour justifier un manque de volonté politique. Oui, il faut agir, agir vite et chacun à son niveau.

Notre assemblée, grâce aux Assises territoriales, s'est fortement engagée tant dans le document Agenda 21 que dans sa mise en œuvre depuis deux ans. Le document d'abord, bien que critiqué à l'époque par l'opposition, a été reconnu en mars 2009 Agenda 21 local par le ministère de l'écologie. Cette reconnaissance est un gage de la qualité du projet contribuant aux engagements internationaux de la France et un encouragement aux efforts de notre collectivité en faveur du développement durable.

L'un des éléments déterminants de toute démarche de développement durable est l'évaluation. Cette évaluation tend à devenir également une priorité pour l'action publique

et une clé de décision. Elle participe à la gouvernance d'un projet et à sa stratégie d'amélioration continue.

En ce qui concerne l'Agenda 21 régional, cette évaluation doit permettre de vérifier et de faire connaître, à échéances régulières, l'apport de notre stratégie régionale et de nos 37 actions, aux objectifs de développement durable. Un premier bilan, très succinct, a été réalisé en novembre 2008 ; il a porté sur les conditions de mise en œuvre des 37 actions et vous a été présenté l'an dernier.

Au cours de l'été 2009, la Région a décidé d'établir un bilan plus complet. Ce bilan a été réalisé en indiquant précisément l'état d'avancement de chacune des actions. Quelques indicateurs ont été précisés dans la mesure où des données pertinentes pouvaient être recueillies.

La conception et la mise en service en ce moment d'un logiciel spécifique de traitement du référentiel développement durable ainsi que le travail de définition d'indicateurs plus précis en 2010 (comme expliqué P. 10 du bilan d'étape) nous permettront de sortir des données chiffrées et ainsi de pouvoir affiner l'analyse de nos 37 actions et surtout de la contribution au développement durable de l'ensemble des politiques régionales. Tout ceci nous permettra de présenter un « rapport de développement durable » tel que le prévoit la Loi Grenelle II.

Vous le voyez, la démarche développement durable est bien en œuvre au Conseil régional d'Auvergne. Beaucoup de progrès sont encore à faire mais nous pouvons malgré tout être fiers d'avoir aidé les Auvergnats, l'ensemble des acteurs institutionnels et les autres collectivités à respecter les enjeux mondiaux dans leurs différents projets de développement ou d'aménagement. Nous avons anticipé sur les règles fixées dans le Grenelle. C'est bien là une façon moderne de faire de la politique.

Plus concrètement, sur le détail d'affectation des 112 000€, je vous propose d'articuler nos actions autour des 4 axes ci-après :

- Communication externe : portage sur le territoire auvergnat de l'Agenda 21 de la Région Auvergne, interventions lors de colloques nationaux et européens,
- Adhésions à deux associations : Plate forme 21 pour le développement durable, Comité 21
- Sensibilisation au développement durable et formation pour la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de l'Agenda 21 des agents et des élus du Conseil Régional,
- Participation à l'élaboration d'Agendas 21 par les lycées et les CFA.

Tous les détails sont donnés dans le rapport de session. Le document bilan d'étape de deux ans de mise en œuvre de l'Agenda 21 a été tiré à part et vous est présenté pour information.

En conclusion, je tiens à remercier l'ensemble des services du Conseil régional pour leur professionnalisme, leur forte implication et leur réactivité et plus particulièrement Géraldine Monego chargée de mission pour la qualité du travail que nous pouvons apprécier ce jour.